

RESEG

Responsable des Services Généraux dans le secteur social et sanitaire

REGLEMENT DE CERTIFICATION**1. PRESENTATION AUX EPREUVES****Organisation générale de la formation :**

La formation au RESEG est structurée autour de cinq domaines de formation (DF) :

- **DF 1 Conduite d'un projet de service**
- **DF 2 Gestion budgétaire et fonctions achats et approvisionnements**
- **DF 3 Gestion de l'hébergement et de la restauration**
- **DF 4 Gestion du patrimoine, prévention des risques et maintenance**
- **DF 5 Organisation du travail et Management**

Les enseignements théoriques et pratiques de chaque DF sont regroupés en Unités d'Enseignement (UE) dont le périmètre et le contenu sont définis dans le référentiel de formation.

Les candidats ne peuvent se présenter aux épreuves que s'ils ont satisfait aux conditions d'assiduité liées aux enseignements théoriques et aux stages pratiques.

Les candidats ayant bénéficié d'allègement doivent se conformer au projet individualisé qui leur a été proposé par le responsable de formation à leur entrée.

2. VALIDATION DES EPREUVES POUR LE DOMAINE DE FORMATION

Chaque **Domaine de Formation** (DF) est validé par une ou plusieurs épreuves de certification.

Chacune des **épreuves de certification** valide, une **Unité d'Enseignement** (UE), dans un domaine de formation (DF) donné.

Les notes sont compensables entre elles dans chaque DF, il n'y a pas compensation entre les DF.

La note de chaque DF est la moyenne des notes des UE entrant dans la compensation.

Un DF est acquis et capitalisé si le candidat obtient une note au moins égale à 10 sur 20 points à ce domaine.

Les candidats obtiennent le certificat RESEG s'ils ont validé chacun des cinq Domaines de Formation.

Les candidats peuvent garder le bénéfice de leur note pour une durée de cinq ans.

3. OBTENTION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT ET REGLES DE COMPENSATION DES NOTES

La validation des UE s'effectue :

- Par notation
- Selon un système binaire : validée ou non validée

Chaque unité d'enseignement est acquise dès lors que le candidat détient une note supérieure ou égale à 10/20 ou une note supérieure ou égale à 20/40.

La validation retenue pour chacune des UE est précisée comme suit :

Une UE est dite :

- **Acquise et capitalisée dès lors que la note obtenue est supérieure ou égale à la moyenne.**
- **Non acquise pour une note supérieure à 8 et inférieure à 10 sur 20.**
Le candidat peut choisir de se représenter ou pas à l'épreuve de rattrapage en référence aux principes de la compensation dans chacun des DF.
Lorsque le candidat n'acquiert pas une UE et qu'il souhaite renoncer à une note supérieure à 8/20 et inférieure à 10/20 car il pense améliorer ses résultats, il doit formuler une demande de participation à l'épreuve de rattrapage, par écrit, au responsable de formation.
- **Non acquise, avec obligation de s'y présenter à nouveau dès lors que la note est égale ou inférieure à 8 sur 20.**

4. CONDITION DE PRESENTATION AUX EPREUVES DE CERTIFICATION

L'établissement de formation présente aux épreuves de certification pour chacun des cinq DF, les candidats remplissant les deux conditions suivantes :

- Avoir effectué le temps de formation requis pour chaque DF.
- Avoir validé son temps de stage pour le passage du DF 1.

La validation du temps de formation est de la responsabilité du directeur.

5. DISPOSITIONS PARTICULIERES A CHAQUE EPREUVE

DF 1 - CONDUITE D'UN PROJET DE SERVICE

UE 1.1 - POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES ET TRANSVERSALES

- **Modalités** : participation à l'Unité d'Enseignement
- **Notation** : binaire : acquis, non acquis

UE 1.2 - METHODOLOGIE DE PROJET – COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

ECRIT

- **Modalités** : chaque candidat doit rédiger un mémoire d'environ 40 pages (complété par des annexes de 20 pages maximum) à partir de son lieu d'activité professionnelle ou son lieu de stage.
- **Notation** : l'écrit est noté sur 20.
- **Objectifs de l'épreuve** : l'objectif de ce travail est de faire émerger la capacité du candidat à analyser un problème concret concernant une situation professionnelle liée au fonctionnement des services généraux et prenant en compte les obligations liées à la spécificité des publics. L'analyse doit aboutir à des modalités d'action ou d'organisation susceptibles de résoudre le problème et d'améliorer la situation.
Il s'agit de vérifier les capacités à :
 - Situer l'établissement dans son environnement réglementaire et législatif,
 - Veiller à la prise en compte des besoins des usagers,
 - Elaborer, conduire, évaluer un projet logistique s'intégrant dans le projet d'un établissement sanitaire, social et médico-social,
 - Conduire une démarche de communication interne et externe.
- **Critères d'évaluation de l'épreuve** :
L'évaluation portera sur :
 - La pertinence et la précision du diagnostic
 - La pertinence et la faisabilité des pistes d'actions proposées à travers le projet.

ORAL

- **Modalités** : le candidat présente pendant 5 minutes les lignes force de son travail, puis répond aux questions du jury pendant 30 minutes.
- **Notation** : l'oral est noté sur 20.
- **Critères d'évaluation de l'épreuve** l'évaluation orale portera sur la clarté de l'exposé, la qualité de l'argumentation et la capacité à entendre et répondre aux questions du jury.

UE 1.3 - LANGUE (ANGLAIS)

- **Modalités** : participation à l'unité d'enseignement
- **Notation** : binaire : acquis, non acquis

UE 1.4 - STAGE

- **Modalités** : participation au stage
- **Notation** : binaire : acquis, non acquis

DF 2 - GESTION BUDGETAIRE, FONCTIONS ACHATS ET APPROVISIONNEMENTS

UE 2.1 - TECHNIQUES DE GESTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE

- **Modalités** : épreuve écrite individuelle d'une durée de 3 heures portant sur une étude de cas.
- **Notation** : notée sur 20.
- **Objectifs de l'épreuve** :
Il s'agit de vérifier les capacités à :
 - Préparer un budget,
 - Commenter les choix budgétaires,
 - Appliquer les règles comptables,
 - Calculer un coût.
- **Critères d'évaluation de l'épreuve** :
L'évaluation portera sur :
 - La maîtrise des procédures comptables et budgétaires,
 - La capacité à construire un budget de service,
 - La pertinence de l'argumentation développée.

UE 2.2 - TECHNIQUES D'ACHATS ET GESTION DES STOCKS – PROCEDURES D'APPEL D'OFFRE ET SOUS-TRAITANCE

- **Modalités** : chaque candidat doit constituer un dossier diagnostic relatif au processus achat de minimum 10 à 15 pages maximum, hors annexes (suivant cahier des charges remis).
- **Le candidat effectuera également une démarche « processus de négociation ».**
- **Notation** : une note sur 20 est attribuée à l'écrit.
une note sur 20 est attribuée l'oral.

Une note sur 20 portant sur le processus de négociation.

La moyenne des 3 notes obtenues constitue la note finale.

- **Objectifs de l'épreuve :**

Il s'agit de vérifier les capacités à :

- Comprendre le positionnement de la fonction achat et gestion des stocks,
- Analyser les achats de la structure,
- Maîtriser la technique d'achat et de gestion des stocks,
- Faire des propositions.

- **Critères d'évaluation de l'épreuve :**

Pour l'écrit, l'évaluation portera sur :

- La pertinence du diagnostic,
- La pertinence et la faisabilité des propositions,
- Respect de la consigne et qualité de production.

Pour l'oral, l'évaluation portera sur la clarté de l'exposé, la capacité à entendre et répondre aux questions du jury.

DF 3- GESTION DE L'HEBERGEMENT ET DE LA RESTAURATION

UE 3.1 – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS

- **Modalités :** QCM de 20 questions, d'une durée de 20 minutes
- **Notation :** épreuve notée sur 20
- **Objectifs de l'épreuve :** il s'agit de vérifier les connaissances concernant l'hygiène et la gestion des déchets.

UE-3.2 - FONCTION HEBERGEMENT ET RESTAURATION

- **Modalités :** chaque candidat rédige un diagnostic relatif à une situation d'hygiène de 10 à 12 pages (complété par des annexes de 10 pages maximum).
- **Notation :** épreuve notée sur 20
- **Objectifs de l'épreuve :** il s'agit de vérifier les capacités à présenter et faire une analyse du pack hygiène sur la partie restauration ou/ et hébergement et d'en dégager des pistes d'amélioration dans le respect des normes et des réglementations en lien avec la spécificité des publics accueillis.

DF 4 - GESTION PATRIMONIALE ET LOGISTIQUE

UE 4.1 - LA SECURITE ET LA SURETE DES BIENS ET DES PERSONNES - MAINTENANCE

- **Modalités : Epreuve sur table – étude de cas : 2 h 00**
- **Notation :** épreuve notée sur 20
- **Objectifs de l'épreuve :** il s'agit de vérifier les connaissances en matière de sécurité des biens et des personnes dans un établissement, en lien avec la réglementation et ses obligations.

UE 4.2 - GESTION PATRIMONIALE

- **Modalités : Epreuve sur table – étude de cas : 1 h 00**
- **Notation :** épreuve notée sur 20
- **Objectifs de l'épreuve :** il s'agit de vérifier les connaissances en matière de maintenance et de gestion patrimoniale.

DF 5 - ORGANISATION DU TRAVAIL ET MANAGEMENT

UE 5.1 – DROIT DU TRAVAIL

- **Modalités** : Etude de cas, sur table durée : 1h30 mn
- **Notation** : épreuve notée sur 20
- **Objectifs de l'épreuve** : il s'agit de vérifier les capacités du candidat à analyser en matière de Droit du travail et les

UE 5.2 - MANAGEMENT D'EQUIPE

- **Modalités** : épreuve orale étude de situation.
Le candidat tire au sort un sujet et prépare l'épreuve pendant 45 minutes. A l'issue de la préparation, le candidat expose des propositions durant 10 minutes puis échange 20 minutes avec les examinateurs.
- **Notation** : épreuve notée sur 20
- **Objectifs de l'épreuve** :
Il s'agit de vérifier les capacités à :
 - Analyser une situation de management,
 - Dégager des préconisations,
 - Avoir un positionnement professionnel.
- **Critères d'évaluation de l'épreuve** :
 - Pertinence du diagnostic posé,
 - Pertinence des propositions de résolution de situation dans le cadre du management d'équipe,
 - Positionnement professionnel.
 - Capacité d'argumentation